

Sortie pédagogique des classes CM1/CM2

Le 22 mai, les élèves et instituteurs de l'école primaire se sont rendus sur le site du captage de la Pisserotte. C'est sur la proposition du syndicat intercommunal des eaux du Brachet (SIEB) et de son président Claude Devillers, que les enfants ont visité les deux captages. Le plus récent pompera l'eau à plus de 100 m de profondeur.

Les écoliers ont ainsi pu prendre connaissance du fonctionnement du pompage de l'eau mais également de son traitement et de sa distribution. Les professionnels ont dû répondre à de nombreuses questions sur tous les sujets.



Rappel du calendrier des fêtes

Juillet

Sam. 1 ^{er}	Soirée Mousse	CONSCRITS	Stade
Sam. 08	Repas Champêtre - Bal & Feu d'Artifice	COMITE DES FETES	Stade
Dim. 16	8h - Challenge DREVON	ASBR	Stade
	10h - Challenge SAUNIER		
	14h - Challenge Fusillés-LUXOS		
Sam. 29	Concours but d'honneur	ASBR	Stade/Salle Stade

Août

Mar. 15	Fête Quartier	QUARTIER DES BEAUX	Les Beaux
Sam. 26	Cérémonie du Souvenir de la Libération	MUNICIPALITE	Salle Fontaine
	Fête de Quartier	QUARTIER LE THOLIN	Stade/Salle Stade
	Tournée des brioches	CONSCRITS	
Dim. 27	Tournée des brioches	CONSCRITS	
	Concours pétanque	PETANQUE CLUB	Stade/Salle Stade

Septembre

Ven. 1 ^{er}	Assemblée Générale	CLE DES CHANTS	Salle Fontaine
Sam. 02	Tournée Brioches	CONSCRITS	
	Randonnée & Concours de Pétanque	APAILL	Stade/Salle Stade
Dim. 03	Tournée Brioches	CONSCRITS	
Ven. 08	Forum des Associations	MUNICIPALITE	Salle Arche
	Vogue	CONSCRITS	Stade
Sam. 09	Fête de Quartier	LES AGNETS	Les Agnets
	Vogue et Bal	CONSCRITS	Stade
Dim. 10	Vogue et Concours de Pétanque		
Ven. 15	Assemblée Générale	PETANQUE CLUB	Salle Stade
Dim. 17	Assemblée générale & Concours de pétanque	ASR	Stade/Salle stade
Jeu. 21	Assemblée Générale	SOU DES ECOLES	Salle Stade
Ven. 22	Préparation course pédestre	ARSL	Salle Arche/Salle
Sam. 23			Fontaine
Dim. 24	35 ^{ème} Course pédestre		
Sam. 30	Soirée Country	TEMPS DANSE COUNTRY	Salle Arche/Salle Fontaine



Roche

Flash infos N° 40
Juin 2017

Travaux et aménagement

Le conseil municipal s'est prononcé dès le début du mandat pour la sécurisation des déplacements piétons, la réduction de la vitesse sur la commune et l'augmentation de places de parking.

Réalisés :

- Elargissement des trottoirs et création de 2 murets^① au carrefour CD124/126 : un route de Four, un route d'Artas (« maison des sœurs »).
- Afin de garantir la sécurité des promeneurs et de préserver nos chemins, un arrêté municipal a été pris. Des panneaux de signalisation « Circulation interdite* à tout véhicule à moteur dans les 2 sens » ont été posés sur certains chemins communaux (Les Bachasses, Grand fond, le Bivet).

*Sauf ayant droit

En cours de réalisation :

- Le chantier « Assainissement des Girauds » progresse. Des informations régulières sur l'évolution sont mises en ligne sur le site internet de la commune.

Travaux projetés pour cette année :

- Réfection de la route de Bonnefamille aux Girauds avec création de trottoirs et de plateaux surélevés pour ralentir la vitesse des véhicules. Travaux prévus en octobre 2017.
- Modification du carrefour de la rue du Moulin et de la route de Bonnefamille au Buyat par la création d'un passage surélevé pour ralentir la vitesse, protéger les piétons et sécuriser l'entrée de la future zone artisanale.
- Création de trottoirs sur la route de Bonnefamille entre Le Buyat et la Croix. Une réunion de concertation avec les riverains a été organisée.
- Création de trottoirs à partir du stade au croisement du chemin des Bersoudières avec la mise en place d'un passage surélevé pour sécuriser le cheminement piéton du futur parking à l'entrée du stade.
- Réfection du parking existant du stade en enrobé.
- Création d'un nouveau parking face aux tennis.
- Aménagement d'accès PMR au stade avec création d'une place de parking handicapé et cheminement jusqu'aux vestiaires.
- Aménagement sécuritaire du Ch. des Bersoudières : création de trottoirs.
- Réfection des cours de tennis
- Création d'un cheminement piéton à Saint Bonnet entre l'abri bus existant et le rond-point sur RD.

Autres travaux prévus avec une échéance à déterminer :

- Réfection de la Salle de La Fontaine
- Protection des vitraux de l'Eglise
- Finition du parking de la Mairie
- Mise en accessibilité des commerces



Infos MAIRIE

Réseau haut débit radio

Suite à la modernisation du réseau haut débit radio, la commune de Roche peut désormais bénéficier d'un accès haut débit de 20Mb. Ces nouveaux services s'adressent aux particuliers et aux entreprises qui ont un accès internet limité en débit et/ou en qualité.

Pour plus de renseignements :

www.iserehd.net

Permanence Cartes Grises

A compter du 1^{er} août prochain, le service des cartes grises de la Tour du Pin recevra le public uniquement sur rendez-vous.

Pour plus d'informations, consultez le site :

www.isere.gouv.fr

Alerte au Démarchage

Livres ou magazines par abonnement, compléments alimentaires, appareils pour la santé, assurances... de nombreux produits peuvent être vendus à domicile.

Dans la plupart des cas, le démarchage à domicile se déroule de façon honnête. Néanmoins, certaines pratiques sont abusives.

Pour toute personne se présentant comme envoyée par la mairie, prenez la précaution avant tout engagement d'appeler le secrétariat de mairie au 04 74 92 72 90.

EFS

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Don du sang à Roche

Pour la première fois, à l'occasion de la Journée mondiale des donneurs de sang Roche se mobilise.

Le 30 juin, nous vous accueillerons pour la collecte, salle de l'Arche de 16h à 19h. Venez nombreux ! Nous avons besoin de bonnes volontés, soyez généreux...

« La vie, on a ça dans le sang...
Votre sang fait la différence »

Commission Communication :

Christine NAQUIN (resp.), Hélène BAFFERT, Jean-Paul BOIS, Véronique CHARDON, Bernard GUILLARME, Pierre-Alain KENT, Monique PACCALLIER. - Mail : communication@roche38.fr

www.roche38.fr



communication@roche38.fr

Infos MAIRIE suite

Sortie de territoire

L'autorisation de sortie du territoire redevient obligatoire pour les mineurs.

Désormais, dans le cadre d'un voyage à l'étranger, tout mineur devra présenter lors des contrôles aux frontières :

- **une pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité) ;
- **une autorisation de sortie du territoire** signée par un titulaire de l'autorité parentale ;
- **la photocopie du titre d'identité du responsable légal** ayant signé l'autorisation de sortie.

Ce nouveau dispositif vient compléter les mesures judiciaires (interdiction de sortie du territoire) et administratives d'urgence (oppositions à la sortie du territoire) permettant d'éviter un éventuel départ à l'étranger, mais n'a pas pour effet de se substituer à elles.

Important à savoir

- Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire est accessible sur le site service-public.fr.
- Toute autorisation de sortie du territoire ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
- Le formulaire Cerfa est le seul valable. Toute autre forme d'autorisation de sortie du territoire ne sera pas acceptée.
- En cas de fausse déclaration, le signataire de l'autorisation s'expose à des sanctions pénales.
- Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

Forum des Associations et des activités de loisirs

Roche rayonne au travers de ses quelques 30 associations. Du sport à la culture, il y en a pour tous les goûts et tous les âges. Venez les découvrir à l'occasion du forum organisé par la municipalité le vendredi 8 septembre, à la salle de l'Arche de 18h à 20h. Vous pouvez également consulter la liste des associations sur notre site www.roche38.fr.

Nous souhaitons vivement la participation de toutes les associations à cet évènement !

Un métier

Directrice Adjointe du périscolaire

Marie-Claude Jouard a débuté à la mairie en 2003. Sa titularisation est intervenue en 2007.

Elle est animatrice et directrice adjointe du périscolaire. Titulaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), elle a suivi récemment une formation BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).

Elle participe à l'encadrement des enfants pendant la pause méridienne, les temps périscolaires et les transferts des enfants de l'école au service périscolaire avec les autres animatrices.

Le métier de Marie-Claude se décline sous plusieurs fonctions :

- Accueil et organisation des séances d'animations (planification, préparation, prévision des besoins en équipement, techniques pédagogiques).
- Veille au bon fonctionnement et au respect des règles de la vie en collectivité. Application des règles d'hygiène et de sécurité.
- Gestion des repas pour la pause méridienne. Communication

aux parents (organisation du service, programmes d'activités...).

- Gestion des inscriptions et facturation des heures de présence des enfants, avec les nouveaux outils informatiques depuis septembre.
- Elle assure la continuité de direction en l'absence de la directrice.

Ce métier nécessite un travail en équipe où le dialogue est important. Il requiert une adaptation aux différentes situations, une connaissance de la législation en matière d'encadrement, des connaissances en psychologie de l'enfant ainsi qu'un devoir de réserve.

Horaires de l'accueil périscolaire : 7h30-8h30 / 15h45-18h30
Horaires de la pause méridienne : 12h00-14h00



Communication

Bulletin municipal 2017

La Commission Communication demande aux associations de remettre leurs articles pour le bulletin municipal le **15 octobre 2017** au plus tard, par courrier ou par mail : communication@roche38.fr.
Merci de bien respecter cette date butoir pour garantir sa parution en décembre.

Infos CCAS

10 mamans à l'honneur

Vendredi 19 mai, en l'honneur de la fête des mères, dix mamans étaient présentes à la réception organisée par le CCAS. Nous avons tenu à rendre hommage à toutes les mamans ayant eu un enfant entre avril 2016 et avril 2017. Les mamans ont reçu un poème, une rose ainsi qu'un bon d'achat. Lors de cette sympathique manifestation, le maire, Bernard Cochard, a remercié les mamans de leur présence. Aurélie Vernay, conseillère départementale, a souligné la capacité d'une maman à accompagner ses enfants dans leur vie.



Le Périscolaire

Deux projets à long terme ont vu le jour cette année :

« **L'espace jeux** » du préfabriqué : un espace dédié aux 9/11 ans qui ont participé activement à ce projet (réalisation d'une maquette, peinture des murs, aménagement d'espaces lecture/détente, et fabrication de jeux...)



« **Le jardin des saisons** » à proximité des écoles. Les enfants ont eu plaisir à planter divers légumes et aromates et continuent à l'embellir.



Un atelier fabrication de « caisses à bretelles » a été mis en place. L'objectif est de participer à la course qui aura lieu à Bonnefamille le 1^{er} juillet et organisée par la CCCND, en parallèle de la course de caisses à savon. Venez nombreux les encourager !

Sans oublier les autres activités qui se déroulent chaque jour en complément de ces projets (percussions, multisport, ludothèque, enquêtes et jeux divers...).

Ambroisie

Plante invasive et très allergogène

L'ambroisie est l'affaire de tous.

En présence d'ambroisie, que faire ?

Sur ma propriété : je l'arrache !
Hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a quelques plants : je l'arrache !

Hors de ma propriété, s'il y en a beaucoup : je signale la zone infectée par un des moyens suivants :



- Sur le site : www.signalement-ambroisie.fr - Onglet « signalement »
- Application mobile « signalement ambroisie » à télécharger
- En mairie au 04 74 92 72 90.

La municipalité s'est équipée d'un broyeur pour intervenir sur les zones publiques. Si le terrain est privé, une lettre est envoyée

au propriétaire. Dans le cas d'une grande parcelle, la mairie se rapproche du Syndicat Agricole afin de trouver une solution concertée.

Ce qu'il faut retenir avant tout, c'est l'importance de la météo pour l'efficacité des actions engagées. Au printemps, la sécheresse peut générer le démarrage de l'ambroisie avant celle des semis, (maïs, blé, orge ...). Le traitement devient alors très difficile et les rendements des parcelles sont durement affectés.

Après la récolte, pour qu'un déchaumage soit efficace, la météo est un phénomène « clé ». Le traitement d'une zone a des effets visibles entre 15 jours et trois semaines après l'application.

La coupe ou broyage doit intervenir juste avant la floraison. S'il est effectué trop précocement, la repousse se fait avec encore plus de vigueur et de ramifications.

Comme chaque année, cette lutte est considérée comme prioritaire de manière à limiter au maximum tous les effets indésirables générés par cette plante.

Retrouvez toutes ces infos sur www.roche38.fr